



## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme Sine - Frémy demeurant Chemin Hallaux 46 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Chemin Hallaux, 46 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section L n°35L.

Le projet consiste en la construction d'une extension d'habitation, et présente les caractéristiques suivantes :

- Situation : à l'arrière du bâtiment existant, avec une profondeur ajoutée de 5,02m,
- Volumétrie en continuité du bâtiment existant,
- Toiture en pentes en tuiles de ton anthracite,
- Emprise au sol : 9,81m x 5,02m,
- Profondeur totale : 54,04m à compter du mitoyen droit.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article R.IV.40-2. § 1er. 2° du Code du Développement territorial : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Monsieur Radelet), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

En cas de stricte nécessité, une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17 au 31 août 2020 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 3 août 2020